ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 15528

Texte de la question

M Xavier Dugoin appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des conseillers d'orientation. En effet, la complexite croissante du systeme educatif (developpement des classes passerelles, creation de nouveaux diplomes, etc), l'augmentation de la demande de formation en liaison avec les besoins de l'economie en diplomes se traduisent, au sein des centres d'information et d'orientation, par une tres forte demande et cela dans deux directions : 1o une demande d'information scolaire et professionnelle plus forte, en quantite et en qualite ; 2o une demande plus pressante, a la fois institutionnelle et individuelle, d'aide a la « gestion » de l'echec scolaire. Cela se traduit, pour les usagers, par des delais d'attente de rendez-vous avec un conseiller qui ne cessent de s'allonger pour les conseillers eux-memes, par un emiettement des taches, une gestion de l'urgence de plus en plus grande a travers le temps d'information necessaire a la qualite du conseil. Face a ces besoins accrus, le constat est le suivant : 4 000 conseillers d'orientation pour 6 millions d'eleves en formation, soit un conseiller pour 1 500 eleves, 5 200 creations de postes de professeurs en 1989 mais aucune creation pour les conseillers d'orientation. Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre a l'avenir afin d'ameliorer la situation presente en la matiere.

Texte de la réponse

Reponse. - A la rentree 1988, les effectifs d'eleves du second degre public s'elevaient en France metropolitaine et dans les departements d'outre-mer a 4 514 000 eleves. Le nombre des emplois de directeur et de conseiller d'orientation attribues aux centres d'information et d'orientation etait de 4 207, ce qui correspondait a 1 073 eleves par emploi. Pour faire face aux besoins et maintenir la qualite du service, les mesures budgetaires proposees au Parlement pour l'exercice 1990 prevoient la creation de 100 emplois d'eleves conseillers au lieu de 60 les annees precedentes. Il est prevu egalement l'ouverture du CAFCO II, concours d'acces au certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'orientation accessible directement aux titulaires d'une licence, ce qui n'avait pas ete le cas depuis 1983. Cette mesure sera de nature a permettre une resorption de l'auxiliariat.

Données clés

Auteur : M. Dugoin Xavier
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15528
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3121